



CONTRAT D'OBJECTIFS TRIPARTITE

entre l'établissement Lycée Professionnel La Cardinière,
l'académie de Grenoble et la région Auvergne-Rhône-Alpes

2016 – 2020



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



AUVERGNE – RhôneAlpes*

* Signature provisoire : le nom de la Région sera fixé par décret en Conseil d'Etat avant le 1^{er} octobre 2016, après avis du Conseil Régional.

SOMMAIRE

Préambule	2
1 Diagnostic.....	3
1/ Eléments de contexte : caractéristiques du lycée, du public accueilli et inscription territoriale.....	3
2/ Points d'appui et d'amélioration	3
3/ Problématique de l'établissement et axes de progrès	3
2 Objectifs stratégiques	4
3 Leviers stratégiques.....	5
4 Accompagnement (autorité académique et région)	6
5 Durée du contrat.....	7
Annexe : les indicateurs.....	8

PREAMBULE

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République est mise en œuvre depuis la rentrée scolaire 2013 autour de trois principaux objectifs :

- **Elever le niveau de connaissances, de compétences et de culture de tous les jeunes,**
- **Réduire les inégalités sociales et territoriales pour tenir la promesse républicaine de la réussite éducative pour tous,**
- **Diviser par deux la proportion d'élèves sortant du système scolaire sans qualification**

En Rhône-Alpes, les autorités académiques, autorités de l'Etat compétentes en matière d'éducation, et la Région s'associent, dans le cadre de la refondation de l'Ecole de la République, pour définir leurs priorités partagées dans le respect de leurs compétences respectives et contribuer, par une coopération renforcée, aux orientations et aux chantiers engagés au service de la réussite des élèves.

Parmi les bénéfices attendus de ce partenariat, sera privilégiée la convergence des politiques publiques, laquelle reposera sur des objectifs partagés et des engagements pour les atteindre.

Les parties entendent ainsi promouvoir une innovation et une autonomie des établissements, adaptées aux publics et aux multiples enjeux du système éducatif. Le contrat d'objectifs devient alors tripartite.

Véritable outil de partenariat et de pilotage stratégique des lycées, il permet de conforter le dialogue entre l'établissement, l'autorité académique et la collectivité territoriale de rattachement. Il renforce **la convergence** des politiques publiques et favorise la démarche de projet au service de la réussite des élèves.

Dans l'établissement, le contrat d'objectifs tripartite est **un outil de pilotage pédagogique et éducatif, construit et partagé avec les équipes.**

Il est signé entre l'établissement, l'autorité académique et la région Rhône-Alpes pour une durée de quatre ans.

Il comprend un diagnostic, deux à quatre objectifs, des leviers stratégiques, des mesures d'accompagnement et des indicateurs de réussite (circulaire 2015-004 du 14-01-2015, BO n°3 - 2015).

1 DIAGNOSTIC

Chaque établissement dispose d'un **dossier d'aide à l'auto-évaluation** qui regroupe les principaux indicateurs communs de l'établissement. Il servira de base à l'élaboration du diagnostic par le lycée, qui sera partagé lors de la phase de dialogue entre les trois parties. Le diagnostic met en exergue les éléments de contexte, les points d'appui et d'amélioration, à partir desquels seront dégagés la problématique de l'établissement et des axes de progrès.

1/ Eléments de contexte : caractéristiques du lycée, du public accueilli et inscription territoriale

Les objectifs prioritaires du projet d'établissement :

- Amélioration des conditions de réussite des élèves
- Amélioration de la prise en charge de leurs difficultés
- Amélioration de l'ouverture culturelle des élèves
- Utilisation de l'espace numérique de travail comme outil de communication et de partage collaboratif

2/ Points d'appui et d'amélioration

- La réforme du Lycée a été mise en place et l'équipe pédagogique s'investit dans les différents dispositifs (Accompagnement Personnalisé, Enseignement Général Lié à la Spécialité, tutorat et liaison Bac Pro-BTS).
- Le taux de réorientation est important entre les filières professionnelles, à l'interne du Lycée, permettant une sécurisation des parcours de formation et évitant ainsi le décrochage de certains élèves.
- Globalement, le cadre de vie et de travail est respecté, les relations duales entre élèves et avec les adultes sont correctes, le comportement en entreprise est positif.

3/ Problématique de l'établissement et axes de progrès

- Les résultats au Bac Pro 2015 sont en baisse.
- Le taux d'accès des lycéens en classe de STS est inférieur au taux académique.
- Les élèves accueillis sont issus de milieux socio-économiques et culturels différents. Les élèves sont souvent de faibles lecteurs. La majorité d'entre eux ne bénéficie pas d'une ouverture culturelle proposée par le cercle familial.

2 OBJECTIFS STRATEGIQUES

L'apprenant est au centre du contrat. Ainsi, les objectifs sont centrés sur les élèves accueillis au sein de l'établissement.

Les partenaires identifient et priorisent deux à quatre objectifs stratégiques pédagogiques et éducatifs.

En cohérence avec le projet d'établissement, ces objectifs doivent satisfaire aux orientations nationales et académiques. Ils intègrent les spécificités locales et le projet éducatif porté par la collectivité de rattachement. Ils doivent tenir compte des besoins et de la spécificité de l'établissement.

1. Accueillir et accompagner l'élève lors de son parcours de formation

Deux typologies d'élèves, en fonction de leur projet d'orientation post 3°, sont accueillies au lycée : des élèves ayant choisi leur filière de formation et d'autres qui sont orientés par défaut. Certains élèves se démotivent ou sont difficilement motivés à cause :

- de fondamentaux non maîtrisés à l'entrée dans le cursus ;
- d'une non perception de l'utilité et de l'intérêt des apprentissages ;
- d'une mauvaise estime de soi et un manque de confiance en soi.
- d'un goût de l'effort à renforcer ou à réinstaurer.

L'équipe pédagogique doit motiver, gérer et accompagner les élèves qu'elle a en charge afin qu'ils réussissent leur scolarité au Lycée et poursuivent, pour ceux qui le souhaitent, des études supérieures.

Cet accompagnement doit permettre aux enseignants et aux élèves :

- de travailler dans des conditions optimales ;
- d'éviter le manque de travail des élèves et les perturbations en classe ;
- faire baisser le taux d'absentéisme et le décrochage de certains élèves.

2. Améliorer le climat scolaire pour le "bien vivre ensemble" jusque dans la classe

Globalement, le cadre de vie et de travail est respecté. Les relations duales entre élèves et avec les adultes sont correctes. Le comportement en entreprise est positif.

Cependant, dans le contexte groupe, dans la classe ou en dehors, on observe des comportements d'intolérance et d'incivilité de la part de certains élèves vis-à-vis d'autres élèves et/ou d'adultes. Les codes sociaux ne sont pas toujours intégrés (assiduité, ponctualité, registres de langue et règles de courtoisie). En classe, la gestion des élèves difficiles prend le pas sur l'acte pédagogique. Elle génère des tensions au sein de la classe ou avec les enseignants et entraîne des exclusions de cours.

La communauté éducative doit définir une politique éducative cohérente, partagée et valorisante afin de permettre à tous les élèves de faire preuve d'une attitude positive, gage de réussite scolaire et sociale.

3. Développer l'ouverture des élèves grâce à l'art la culture et l'interculturalité

Le manque de connaissances et d'ouverture socioculturelle génère :

- des tensions entre élèves ou élèves et adultes dues à une méconnaissance des codes sociaux ou la difficulté à accepter les différences culturelles ou le regard d'un autre élève ;
- des difficultés dans la classe ou en entreprise.

L'ouverture d'esprit des élèves est à améliorer afin de leur permettre de connaître, de comprendre et d'accepter "l'Autre"

Les actions artistiques et culturelles ou internationales permettent de découvrir une autre façon de voir le monde, de découvrir l'inter culturalité ou des codes professionnels différents qui donnent sens à la formation des élèves et à leur éducation citoyenne.

3 LEVIERS STRATEGIQUES

Les leviers stratégiques reposent sur les politiques éducatives partagées par l'Etat et la Région. Ces politiques sont déclinées selon les champs d'action définis dans la convention cadre du 4 juillet 2014.

Pour l'établissement, les équipes décrivent les leviers sur lesquels elles souhaitent agir pour atteindre les objectifs stratégiques.

La politique documentaire est un premier levier stratégique transversal car elle permet aux élèves d'acquérir des compétences génériques indispensables à leur réussite : conduire les élèves à se forger un esprit citoyen et les habituer à utiliser les outils de demain. Elle permet également d'améliorer l'environnement pédagogique en facilitant l'accès aux ressources nécessaires à l'enseignement.

La formation des enseignants (DAAF) est un second levier stratégique qui permet à chaque acteur de la communauté éducative d'atteindre les objectifs fixés.

Plusieurs thèmes doivent être abordés : rappel des théories de l'apprentissage et de la motivation, sensibilisation aux pratiques pédagogiques nouvelles, sensibilisation à la notion de climat scolaire, gestion des conflits et analyse des pratiques.

D'autres leviers sont à actionner pour atteindre les objectifs visés.

OBJECTIF 1

- Mettre en œuvre de nouvelles pratiques pédagogiques axées sur la motivation ;
- Développer des projets interdisciplinaires ;
- Utiliser l'Accompagnement Personnalisé comme outil d'individualisation du parcours de l'élève ;
- Utiliser l'entreprise comme vecteur de motivation pour l'élève (Eurêka) ;
- Utiliser l'ENT comme un outil pédagogique et d'échange dans le cadre de la stratégie numérique de l'établissement (Région Auvergne Rhône Alpes).

OBJECTIF 2

- Associer les instances et associations du Lycée aux actions pédagogiques afin de leur donner sens (projets de classe ou interclasses concernant l'éducation aux médias, les valeurs de la République et la Laïcité) (Eurêka) ;
- Utiliser l'Accompagnement Personnalisé pour accompagner les élèves dans leurs apprentissages sociaux ;
- Développer des actions solidaires (Eurêka) ;
- Valoriser les engagements des élèves à l'interne comme à l'externe du Lycée
- Mettre en œuvre les Parcours Citoyen et de Santé (Eurêka)

OBJECTIF 3

- Développer les actions artistiques et culturelles ou sorties culturelles interdisciplinaires (Eurêka) ;
- Poursuivre les partenariats existants et en créer d'autres afin de donner du sens aux apprentissages pédagogiques et sociaux ;
- Organiser des voyages scolaires alliant aspects professionnel et culturel ;
- Développer l'interculturalité et l'autonomie des élèves par le biais de la section européenne ou d'échanges (projet Secrétariat Franco Allemand , projet Erasmus + et projet ALCOTRA) ; Mettre en œuvre le Parcours Artistique et Culturel en mettant en place un outil de suivi pour l'élève (FOLIOS).

4 ACCOMPAGNEMENT (AUTORITE ACADEMIQUE ET REGION)

Chaque partie identifiera et formalisera les accompagnements possibles ainsi que leurs conditions de mise en œuvre pour aider l'établissement à atteindre les objectifs fixés.

Autorité académique

-
-
-
-

Région

-
-
-
-

5 DUREE DU CONTRAT

Ce contrat d'objectifs est conclu pour une durée de quatre ans. Il prend effet à partir de l'année scolaire qui suit sa signature. Il sera procédé à un bilan intermédiaire entre les parties à mi-parcours.

A _____, le _____

Le chef d'établissement,

Le Recteur de l'académie de /
le Directeur DRAAF

Le Président de la région
Auvergne-Rhône-Alpes

ANNEXE : LES INDICATEURS

Les indicateurs permettront d'apprécier la réalisation des objectifs fixés dans le contrat. Ils comprennent une valeur initiale et une valeur cible.

Objectif : Accueillir et accompagner l'élève lors de son parcours de formation

Intitulé des indicateurs	Valeur initiale	Valeur cible
niveau de la politique numérique de l'établissement	2	3
taux de réussite aux examens	73.5	85.5
taux de poursuite d'études : BTS, BTS par alternance, DUT et autres formations	25.7	32.3

Objectif : Améliorer le climat scolaire pour le "bien vivre ensemble" jusque dans la classe

Intitulé des indicateurs	Valeur initiale	Valeur cible
nombre d'actions proposées par les instances lycéennes (CVL et MDL)	3	5
nombre de PFMP rattrapées pendant la 1 ^o semaine des petits congés scolaires Texte indicateur libre : investissement dans la recherche des lieux de Périodes de Formation en Milieu Professionnel	50	30
nombre d'actions pédagogiques d'établissement annuelles (citoyenneté)	1	3

Objectif : Développer l'ouverture des élèves grâce à l'art la culture et l'interculturalité

Intitulé des indicateurs	Valeur initiale	Valeur cible
niveau de la politique culturelle de l'établissement	1	2
nombre d'actions artistiques et culturelles par filière et par promotion	1	2
nombre d'actions établissement (ouverture interculturelle et à l'international)	2	3

Lorsqu'il ne s'agit pas d'indicateurs existant aux niveaux national ou académique, leur mode de calcul doit être défini précisément.